

## Syndicat Mixte du SCoT du Périgord Vert

### Extrait du registre des délibérations du comité syndical

L'an deux mille vingt-deux, le mercredi seize mars à dix-huit heures trente, sous la Présidence de Monsieur Francis LAFAYE, les membres du comité syndical issus des conseils communautaires des communautés membres, se sont réunis à la salle culturelle de Champagnac de Belair, sur la convocation qui leur a été adressée le mardi premier mars par le Président du Syndicat Mixte.

Nombre de membres en exercice : 30  
 Nombre de présents : 16  
 Nombre de votants : 17

Abstention : -  
 Pour : 17  
 Contre : -

Étaient présents :

<b>Comité syndical du Syndicat Mixte du SCoT du Périgord Vert du 16 mars 2022</b>					
<b>Nom</b>	<b>Prénom</b>	<b>Présent</b>	<b>Excusé</b>	<b>Procuration à...</b>	<b>Suppléé par...</b>
AUGEIX	Michel	x			
BALABEAU	Jérôme		x		
BANCHIERI	Philippe	x			
BERNARD	Francine		x		
CAILLAUD	Philippe	x			
CASNAVE	Laurent		x		
COUVY	Jean-Paul		x		
DECARPENTRIE	Françoise	x			
DEGLANE	Christine		x	Michel AUGÉIX	
DEVARS	Pascal	x			
DUCROCQ	Corinne		x		
FAURE	Michèle				
HERMAN	Nadine	x			
JOUEN	Pascal		x		
JUGE	Jean-Claude	x			
LACHAUD	Patrick	x			
LAFAYE	Francis	x			
LAGRENAUDIE	Yannick		x		
LAMONERIE	Bruno				
LANDAIS	Anémone	x			
LIMERAT	Bruno	x			
MARTINOT	Claude	x			
MECHINEAU	Pascal	x			
OUISTE	Alain		x		
PAGES	Didier	x			
PRUNIER	Jean-Pierre				
RAYNAUD	Michel	x			
SAUTREAU	Jean-Michel		x		
SAVOYE	Gérard				
SEDAN	Annie	x			
		16	10	1	0

Secrétaire de séance : Nadine HERMAN

Objet : Désignation du secrétaire de séance et adoption du procès-verbal de la réunion du 30 juin 2021.

AR PREFECTURE

024-200068260-20220316-2022031601-DE  
 Regu le 22/03/2022

**Objet : Désignation du secrétaire de séance et adoption du procès-verbal de la réunion du 30 juin 2021.**

Monsieur Francis LAFAYE, Président, procède à l'appel des délégués, puis expose que le comité syndical doit désigner son secrétaire de séance.

Après en avoir délibéré, le comité syndical nomme Nadine HERMAN secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la séance du 30 juin 2021 est approuvé.



Le Président,  
Francis LAFAYE

*Fait et délibéré, les jour mois lieu et an que dessus. Au registre sont les signatures.*

*Certifié exécutoire par le Président, compte tenu de la réception en Sous-Préfecture*

*Pour copie conforme,*

*Publié et Affiché le*

AR PREFECTURE

024-200068260-20220316-2022031601-DE  
Regu le 22/03/2022